

## Le projet de loi C-9 menace de détruire notre liberté

**Rod Taylor**

Chef, PHC Canada

Pour les chrétiens épris de liberté et toutes les personnes de bonne volonté, le projet de loi C-9 – actuellement débattu en comité et bientôt de retour à la Chambre des communes – compte parmi les textes législatifs les plus insidieux et pernicieux jamais présentés. Il contient un langage toxique et trompeur destiné à dissimuler ses intentions malfaisantes.

Le titre même du projet de loi est une imposture. Appelé « Loi contre la haine » par ses partisans libéraux et blocus, il est tout sauf cela. Entre les mains d'idéologues de gauche, le projet de loi C-9 deviendra une arme pour frustrer, punir, censurer et neutraliser les chrétiens et les défenseurs du droit à la vie et de la famille. Sa cible principale est évidemment quiconque cherche à rétablir la compréhension biologique et biblique du sexe et du genre. Le député libéral Marc Miller a déjà déclaré<sup>1</sup> que certains passages de la Bible sont « haineux. » Si le projet de loi est adopté, on peut s'attendre à ce que tout défenseur d'une vision chrétienne du monde en matière de sexualité soit menacé d'amendes et de peines de prison pour avoir exprimé publiquement ces opinions.

Le projet de loi mentionne explicitement la possibilité d'une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un crime « motivé par la haine. » Vous pouvez consulter le texte intégral du projet de loi, traduit en langage juridique, ici.<sup>2</sup>

Ce projet de loi prétend protéger la liberté de religion en érigeant en infraction le fait d'entraver l'accès d'une personne à son lieu de culte. Or, des lois interdisent déjà d'intimider quiconque pour l'empêcher d'agir selon ses souhaits ou de contraindre quiconque, par la menace de violence, à faire quelque chose contre son gré.<sup>3</sup> Il est déjà illégal d'entraver une cérémonie religieuse ou d'obstruer ou de perturber un rassemblement pacifique pour un office religieux.<sup>4</sup> Le fait que les lois existantes ne soient pas appliquées ne signifie pas qu'il faille en créer de nouvelles ; cela signifie que le gouvernement devrait commencer à appliquer les lois déjà en vigueur. Par ailleurs, les gouvernements provinciaux, fédéral et municipaux, ainsi que leurs agents chargés de l'application de la loi, ont eux-mêmes enfreint ces lois pendant les confinements liés à la COVID-19 en fermant des lieux de culte et en arrêtant des pasteurs qui y célébraient des offices.<sup>5</sup> Et ce, avant même la mise en œuvre de la Loi sur les mesures d'urgence, qui a depuis été jugée illégale par les tribunaux.<sup>6</sup>

Qu'en est-il de la violence ou des menaces de violence ? Les deux sont condamnables. Les deux sont déjà illégaux.<sup>7</sup> À Montréal, le 4 mars 2024, une manifestation pro-Hamas a bloqué l'entrée du musée de l'Holocauste, empêchant les Juifs d'assister à un événement. La foule scandait le cri de guerre islamique « Allahu Akbar, » ainsi que « Mort à Israël » et « Mort aux Juifs. »<sup>8</sup> Appeler à la mort des membres d'un groupe identifiable est déjà illégal au Canada et, après le meurtre lui-même, constitue l'acte de haine le plus flagrant qui soit. Pourtant, ces manifestations violentes et haineuses se répètent sans cesse sans que leurs participants ne soient réellement inquiétés. Des rues menant à des quartiers juifs ont été bloquées par des foules en colère. Où sont les fervents défenseurs des « crimes de haine » lorsqu'un véritable crime de haine est commis ? Aux abonnés absents. Comble de l'absurdité, des policiers ont même distribué du café à des manifestants pro-Hamas qui bloquaient un passage piétonnier menant à un quartier juif.<sup>9</sup>

Pendant ce temps, M. Carney et son groupe libéral veulent criminaliser et punir quiconque affirme qu'il n'existe que deux sexes, que le mariage ne devrait unir qu'un homme et une femme, que la mutilation sexuelle

d'enfants est une forme de maltraitance ou que Dieu a créé l'humanité homme et femme. M. Carney veut accuser de crime de haine ceux qui tiennent de tels propos.

Les tentatives de museler la liberté d'expression ne sont pas nouvelles. De tout temps, des tyrans et des fonctionnaires insignifiants ont cherché à faire taire leurs dissidents. Les autorités religieuses et politiques de Jérusalem ont ordonné à Jésus de réprimander ses disciples qui l'appelaient « roi; » Jésus a refusé de céder à ces pressions. Après sa mort et sa résurrection glorieuses, les apôtres Pierre et Jean ont reçu l'ordre des autorités de ne plus parler au nom de Jésus ; mais ils ont répondu : « Il faut obéir à Dieu, et non aux hommes. » L'apôtre Paul a été attaqué par la foule pour avoir proclamé la vérité en public. Lorsqu'il a déclaré apporter le message du salut aux païens, la foule s'est déchaînée. Elle voulait le tuer. Ils haïssaient son message et ils le haïssaient lui. Au fil des siècles, des personnes ont été haïes, torturées, emprisonnées et tuées pour leurs paroles. Martin Luther a été persécuté pour avoir prêché le salut par la grâce seule. Martin Luther King Jr. a été martyrisé pour avoir affirmé que tous les hommes sont égaux.

Aujourd'hui, la députée Päivi Räsänen attend une décision de la Cour suprême de Finlande quant à savoir si sa déclaration selon laquelle Dieu nous a créés homme et femme constitue un « crime de haine. » Barry Neufeld, conseiller scolaire de Chilliwack, après avoir été traîné devant un tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique pendant plus de huit ans, a été condamné à une amende de 750 000 \$ pour avoir déclaré qu'il n'existe que deux genres. Ces choses se produisent sans le projet de loi C-9. On ferme les yeux sur la haine et la violence réelles, mais les paroles d'amour et les vérités bibliques et biologiques claires sont qualifiées de haineuses. Qu'advient-il si le projet de loi C-9 est adopté et que la censure de la vérité biblique devient la loi du pays ? Alors qu'on emmenait Jésus au supplice de la crucifixion, il posa la même question : « S'ils ont fait tout cela au bois vert, qu'est-ce qu'ils feront au bois sec ? » Jusqu'où les hommes sont-ils capables de perversité lorsqu'ils abandonnent toute retenue, lorsqu'ils bannissent la Parole de Dieu et interdisent de dire une vérité impopulaire ?

L'histoire nous enseigne que les hommes pécheurs sont capables des pires atrocités : meurtre, torture, vol, pillage et viol. Incendie d'églises et emprisonnement de personnes honnêtes.

Mes amis, écrivez et appelez votre député dès aujourd'hui et suppliez-le de voter contre cette loi inique. Si vous le pouvez, venez à notre rassemblement contre le projet de loi C-9 sur la Colline du Parlement le jeudi 12 mars à midi. Si vous n'êtes pas encore membre, rejoignez le PHC du Canada dès aujourd'hui<sup>10</sup> et défendez la liberté d'expression avec nous.

## **Notes de bas de page**

<sup>1</sup> [reformedperspective.ca/bible-labelled-hateful/](http://reformedperspective.ca/bible-labelled-hateful/)

<sup>2</sup> [www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-9/premiere-lecture](http://www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-9/premiere-lecture)

<sup>3</sup> [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-423.html](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-423.html)

<sup>4</sup> [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-176.html](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-176.html)

<sup>5</sup> [www.jccf.ca/court\\_cases/pastor-spent-5-weeks-in-jail-for-holding-church-services-r-v-james-coates/](http://www.jccf.ca/court_cases/pastor-spent-5-weeks-in-jail-for-holding-church-services-r-v-james-coates/)

<sup>6</sup> [www.thedemocracyfund.ca/federal\\_court\\_rules\\_emergencies\\_act\\_illegal](http://www.thedemocracyfund.ca/federal_court_rules_emergencies_act_illegal)

<sup>7</sup> [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-264.1.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-264.1.html)

<sup>8</sup> [rairfoundation.com/canada-muslims-shouting-allahu-akbar-chanting-death-israel/](http://rairfoundation.com/canada-muslims-shouting-allahu-akbar-chanting-death-israel/)

<sup>9</sup> [www.cbc.ca/news/canada/toronto/police-coffee-protesters-1.7077028](http://www.cbc.ca/news/canada/toronto/police-coffee-protesters-1.7077028)

<sup>10</sup> [www.chp.ca/fr/accueil/rejoignez-nous/](http://www.chp.ca/fr/accueil/rejoignez-nous/)

---

### **Parti de l'Héritage Chrétien du Canada**

**chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)**

**PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1**

Autorisé par l'agent principal du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.

---